

ARRETE DES COMPTES

**LIGUE CENTRE – VAL DE LOIRE DE FOOTBALL
RUE PAUL LANGEVIN
CS 10001
45063 ORLEANS CEDEX 2**

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018



Les montants figurants sur ces documents sont exprimés en Euros

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Engagements financiers et autres informations
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif

ANNEXE

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 an
- Constructions : 20 ans
- Agencements, installations : 3 à 15 ans
- Matériels de bureau, informatique, transport, cafétéria, audiovisuel : 3 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

La première application des règles CRC N° 2002-10 et 2004-06 relatifs aux amortissements et aux actifs à compter du 1^{er} janvier 2005 a induit les options suivantes :

L'association opte pour la méthode simplifiée de réallocation de la valeur nette comptable. Aucun composant significatif n'a pu être identifié. L'association estime que la durée d'amortissement pratiquée auparavant correspond à la durée de vie économique réelle des biens portés à l'actif du bilan. La première application n'a donc eu aucun effet sur la charge d'amortissement pratiquée au cours de l'exercice 2008/2009.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

2 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
--

Dettes garanties par des sûretés réelles

Poste de dette concerné	montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie
Emprunt Crédit Agricole (Gymnase IFR)	246 259	CAT CREDIT AGRICOLE	210 000
Emprunt Crédit Mutuel (Gymnase IFR)	83 843	CAT CREDIT MUTUEL	70 000

Engagements donnés

Aval et cautions Non applicable.....
 Autres engagements donnés Non applicable.....

--

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus Non applicable.....
 Crédit-bail mobilier Non applicable.....
 Crédit-bail immobilier Non applicable.....
 Locations longue durée oui.....
 Autres engagements réciproques Non applicable.....

Loyer restant à régler sur locations longue durée : 122 660,21 euros
--

Engagements reçus

Avals et cautions oui.....
 Autres engagements reçus oui.....

Renouvellement Bail

Entre l'établissement public départemental Blanche de Fontarce et la Ligue du Centre Val de Loire de Football, il a été expressément convenu que le bail du 11 mai 2009 est résilié avec effet du 31 décembre 2015 par accord des parties et remplacé par un nouveau bail civil d'une durée de onze années entières et consécutives à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors charges de 140 000 euros.

Caution de la part de la Fédération Française de Football à hauteur de 483 698€ vis-à-vis de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour l'emprunt de 400 000 € souscrit par la Ligue du Centre de Football au capital restant dû pour un montant de 19 169,68 euros.

Autres informations significatives

La valorisation du bénévolat et des dons en nature n'est pas indiqué en annexe en raison de la difficulté d'en dresser un inventaire complet.
Toutefois le montant de l'allègement fiscal pour l'année 2017 relatif à l'abandon des frais de déplacements des bénévoles s'est élevé à 26 231 €

Les trois principaux dirigeants bénévoles cadres de la Ligue ne perçoivent aucune rémunération.

Les indemnités de fin de carrière du personnel de la Ligue du Centre de Football s'élèvent à la somme de 473 065 euros au 30 juin 2018.

Cette somme correspond aux indemnités que la Ligue devra verser aux salariés actuellement présents sur les hypothèses suivantes :

- âge départ retraite 67 ans
- actualisation : non appliquée
- turnover : non appliquée
- probabilité de présence au moment de la retraite = 100%

Aucun prorata n'a été appliqué au 30 juin 2018, il s'agit des indemnités qui devront être versées au moment du départ en retraite sur la base des salaires actuels.

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé :

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Immobilisations incorporelles</i>	22 652	0		22 652
<i>Immobilisations corporelles</i>	5 948 530	70 134	18 210	6 000 454
<i>immobilisations financières</i>	9 936	8		9 944
Total	5 981 118	70 142	18 210	6 033 050

<i>Amortissements et provisions</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Immobilisations incorporelles</i>	22 323	329		22 652
<i>Immobilisations corporelles</i>	3 490 885	389 576	18 210	3 862 251
<i>immobilisations financières</i>				
Total	3 513 208	389 905	18 210	3 884 903

Créances représentées par des effets de commerce :

	Montant
<i>Clients</i>	Non applicable
<i>Autres créances</i>	Non applicable

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<i>Actif immobilisé</i>	9 503		9 503
<i>FFF</i>	0	0	
<i>Créances fiscales et sociales</i>	9 695	9 695	
<i>Créances clients</i>	199 740	199 740	
<i>Personnel</i>	1 630	1 630	
<i>Autres créances</i>	29 408	29 408	
<i>CCA</i>	40 040	40 040	

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

	Montant
<i>Immobilisations financières</i>	664
<i>Clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	221 118
<i>Disponibilités</i>	

	N	N-1
Produits Exploitation	221 782	234 880
Produits Financiers	0	0

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'association

	N	N-1
Charges Exploitation	40 040	55 262
Charges Financières	0	0

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Provisions réglementées</i>				
<i>Provisions pour risques et charges</i>	32 000	265 000	30 000	267 000
<i>Provision pour dépréciation</i>				
Total	32 000	265 000	30 000	267 000

*Provision de 230 000€ concernant une procédure devant le Conseil de Prud'homme d'Orléans

_Provision de 35 000€ suite à contrôle URSSAF

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus 5 ans
<i>Etablissements de crédits</i>	349 131	77 721	174 284	97 126
<i>Dettes financières diverses</i>				
<i>Fournisseurs</i>	265 128	265 128		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	429 588	429 588		
<i>Dettes sur immobilisations</i>	0	0		
<i>Autres dettes</i>	1 106 564	1 106 564		
<i>Produits constatés d'avance</i>	38 250	38 250		
Total	2 188 661	1 917 251	174 284	97 126

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)
--

Dettes représentées par des effets de commerce :

	Montant
<i>Dettes financières</i>	Non applicable
<i>Fournisseurs</i>	Non applicable
<i>Autres dettes</i>	Non applicable

Charges à payer incluses dans le poste de bilan :

	Montant
<i>Emprunt et dettes auprès des établ. de crédit</i>	3 413
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	
<i>Fournisseurs</i>	47 416
<i>Dettes sociales</i>	310 805
<i>Dettes fiscales</i>	13 622
<i>Autres dettes</i>	3 000

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'association.

	N	N-1
Produits Exploitation	38 250	48 568
Produits Financiers	0	0

FAITS MARQUANTS – CONTINUITÉ ACTIVITÉ

Des difficultés rencontrées en cours de l'exercice ont amené à une dégradation de la trésorerie.

Les besoins courants de l'exercice ont nécessité le déblocage du DAT à hauteur de 210 000€.

En contrepartie, la LIGUE a dû mettre en place une garantie hypothécaire sur les bâtiments à hauteur de 246.259,35€. L'évaluation de la valeur des murs ayant été évaluée par un cabinet notarial à 1.300.000 euros.

Les difficultés actuelles ont conduit la direction à prendre de nouvelles mesures pour assurer la continuité de l'exploitation.

Les mesures principales :

- Développer l'activité du CTR
- Analyser des réductions de charges externes, notamment le coût d'entretien et nettoyage à Châteauroux
- Réduction du coût des achats d'équipement du fait de la concrétisation d'un nouveau partenariat national
- Assurer 100% du financement des travaux du sol du gymnase au CTR
- Obtention d'une avance de la Fédération à hauteur de 250.000€ sur le mois de mars 2019
- Incidence de l'organisation de la COUPE DU MONDE FEMININE en France en 2019
- Organisation d'un match amical des séniors Féminines dans notre Ligue.

Par contre, toutes ces mesures ne permettront pas de couvrir le règlement du litige prud'homal, dans le cas d'issue défavorable, à hauteur de la provision constatée pour 230 000€ correspondant au montant réclamé à la LIGUE.